Cadre d’intervention de la CAF du Nord

Les modalités de financement et les priorités de la CAF du Nord sont les suivantes :

La CAF du Nord s'associe à la mobilisation de l'Etat pour contribuer à la politique de la ville en combinant le versement de prestations légales et la mise en œuvre des dispositifs d'action sociale dont elle a la charge.

Le Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF) que la CAF du Nord anime sous l'autorité du Préfet et en collaboration étroite avec le Conseil Départemental et l’Association des Maires du Nord constitue le cadre général de son intervention sur les territoires.

Les priorités de la CAF du Nord s'articulent autour de grandes missions qui sont la déclinaison de la Convention d’Objectifs et de Gestion de la Branche Famille :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant par la mise en œuvre d’accueils de qualité et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à !'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et favoriser l’accès et le maintien dans le logement. Dans une logique d'investissement social, elle veille à la mise en œuvre de ces priorités au sein des Conventions Territoriales Globales (CTG) qu'elle déploie à l'échelle des EPCI et intercommunalités sur l’ensemble du Département du Nord.

Dans ce cadre général, la CAF du Nord :

- Porte une attention particulière à l'accès aux droits aux prestations légales pour les habitants des quartiers concernés
- Contribue aux démarches de développement local en particulier en matière de petite enfance, de soutien à la parentalité, d'animation de la vie sociale et d'insertion. La CAF participe à la réduction des inégalités en matière d'accueil du jeune enfant en prenant toute sa part dans la mise en œuvre du Service Public de la Petite Enfance (SPPE) ;
- S'engage à améliorer l'accès des enfants et des jeunes à des temps de loisirs éducatifs et aux vacances leur permettant de faire l'expérience de la mixité sociale. A ce titre, la CAF soutient les familles qui souhaitent inscrire leurs enfants à des activités péri et extra-scolaires, répondant à une démarche d'éducation à la citoyenneté et aux valeurs de la République. Elle veille à l’accessibilité de ses services à tous les enfants
- Contribue à renforcer la cohésion sociale par l'animation de la vie sociale en s'appuyant fortement sur les centres sociaux et les espaces de vie sociale. La CAF encourage les projets porteurs de dynamique participative des habitants, veille au respect de la laïcité, à la mixité sociale et à la mixité des genres ;
- La CAF apporte également son soutien aux projets ayant pour finalité la prévention de la radicalisation qui s'inscrivent dans le cadre du soutien à la parentalité, du renforcement du vivre ensemble et de l'éducation numérique Dans le cadre du contrat de ville, la CAF mobilise les moyens financiers de droit commun tels que prévus par la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) 2023/2027. Elle apporte un avis sur les projets déposés dans le cadre des appels à projets. La CAF est également en mesure de mobiliser des moyens d'expertise pour une meilleure connaissance des territoires et de leurs besoins.